



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	Cadre de santé
<b>Emploi</b>	Cadre de santé
<b>Métier</b>	Cadre de santé de soins et d'activités paramédicales
<b>% temps</b>	100

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	Pôle de Soins Intensifs et Sécurisés
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	CR 0182 – 0766 Hospitalisation UMD
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	2101 – 2102 – 2103 UMD 1, 2 ou 3

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

- Cadre supérieur de santé et coordonnateur Général des Soins
- Responsable de service et chef de Pôle

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail 100%
- Cycle hebdomadaire : 38 heures 20
- Amplitude horaire de 08 heures à 18 heures
- Repos fixes

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de Soins Intensifs et Sécurisés est l'un des 10 pôles cliniques du Centre Hospitalier le Vinatier.

Il est constitué de deux services, l'USIP et l'UMD, qui proposent des séquences de soins hospitaliers renforcés et sécurisés aux patients qui s'inscrivent dans une problématique de crise clinique et/ou institutionnelle ou une dynamique de violence associée à une potentielle dangerosité dépassant la capacité de prise en charge du dispositif de psychiatrie générale habituel principalement sectoriel.

L'Unité de Soins Intensifs Psychiatriques prend en charge les patients dits « agités » ou « perturbateurs » débordant les capacités thérapeutiques d'unités de soins de psychiatrie. L'offre de soins est complétée par un Plateau d'Appui Psychiatrie-Violence.

L'UMD, Unité pour Malades Difficiles, se compose de trois unités d'hospitalisation accueillant exclusivement des patients, présentant du fait de leurs troubles mentaux, un état dangereux transitoire. Le service est complété par un Plateau d'Activités Médiatisées.

Elle peut accueillir des patients hommes, femmes et mineurs. Le projet de soin reste individualisé et personnalisé avec le souci du maintien des liens avec le secteur d'origine.



Trois origines sont possibles :

- Sectorielle
- Médicolégale (article 122-1 du Code Pénal)
- Pénitentiaire (patients détenus relevant de l'article D 398 du Code de Procédure Pénale)

La notion de malade dangereux est définie dans l'arrêté du 14 Octobre 1986 fixant le règlement intérieur type des UMD. La définition du malade difficile (article 1°) stipule un patient en SPDRE, nécessitant un protocole thérapeutique intensif, en dépit duquel persiste un état psychique, incompatible avec son maintien dans une unité normalement destinée à recevoir des patients en SPDT ou SPDRE.

Les sorties des patients se font par arrêté préfectoral et après avis favorable de la Commission du Suivi Médical (C.S.M.) qui, constituée d'un médecin inspecteur de l'ARS chargé des problèmes de santé mentale et de 3 psychiatres hospitaliers tous nommés par le préfet pour une durée de 3 ans, formule un avis sur le maintien et la sortie des patients en UMD.

L'UMD est composée de 40 lits soit :

- 10 lits en unité d'entrée (U1)
- 15 lits en unité de suite (U2)
- 15 lits en unité de suite (U3)
- 4 espaces dédiés à l'isolement

Unité 1

- Temps en isolement à l'arrivée du patient
- Hospitalisation pour observation clinique et ajustement thérapeutique (« soins intensifs »)
- Cadre très contenant, réglementation institutionnelle stricte
- Réservée aux patients entrants et/ou en phase critique, nécessitant une évaluation complète.
- Surveillance et soins en Chambres de Soins Intensifs.

Unités 2 et 3

- Assouplissement progressif de la règle institutionnelle
- Unité de soins à vie collective ciblant la réinsertion et l'amélioration des relations sociales
- Temps de sortie accompagnée possibles
- Rencontre avec l'équipe soignante d'origine.

## 6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans les structures. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.

## 7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Organiser les actions de soins de l'équipe pluri professionnelle et coordonner les moyens et les compétences, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations.
- Travailler l'interface et construire la coordination entre les différentes unités et services en termes d'organisation des soins, de gestion et de mutualisation des ressources humaines et des moyens.
- Coordonner, articuler et participer à l'évaluation des différents dispositifs de soins.
- Participer à l'élaboration des projets et accompagner leur mise en œuvre.
- Evaluer et gérer les ressources humaines dans le respect de la réglementation.



- Repérer les besoins individuels et / ou collectifs de formation pour favoriser le développement des compétences des personnels.
- Assurer la gestion administrative et logistique des unités fonctionnelles.
- Favoriser la circulation de l'information et de la communication.
- Coordonner l'activité de soins entre les différentes UMD et unités du réseau en collaboration avec l'équipe médicale.
- Développer la mutualisation des compétences et des moyens, ceci en concertation avec l'encadrement soignant et les responsables de services.
- Fédérer l'équipe pluri professionnelle autour de la mise œuvre du projet de pôle et des liens avec le réseau.
- Coordonner l'accueil et l'accompagnement des étudiants.
- Il participe aux missions transversales ou aux groupes de travail liés aux projets de l'établissement.

## 8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Assurer les formalités administratives concernant le mouvement des patients en collaboration avec la secrétaire et en lien avec les services concernés.
- Apprécier les priorités dans les situations de soins à risques (ex : imminence d'un passage à l'acte violent d'un patient) et prendre les décisions adaptées.
- Participer aux missions transversales et institutionnelles du pôle ou de l'établissement.
- Etre acteur dans l'interface avec les différents partenaires de l'institution.

## 9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Exercer à l'UMD requiert des qualités intrinsèques telles que le calme, la maîtrise de soi, la rigueur, l'authenticité relationnelle et le respect qui façonnent la position professionnelle mais aussi personnelle.
- Capacité à s'engager dans la mise en œuvre du projet d'établissement
- Capacités à se positionner et à décider dans un environnement complexe et en forte évolution
- Capacité à informer et à rendre compte
- Capacités à mobiliser les ressources individuelles et collectives autour de projets communs.
- Capacités d'engagement, responsabilité, ouverture et mobilité.
- Etre capable de s'impliquer et d'accompagner une dynamique d'ouverture et de collaboration afin de favoriser l'optimisation des prestations, des compétences et des moyens entre les différentes unités.
- Etre capable de piloter, animer, communiquer et motiver des équipes pluri professionnelles.

### 9.1. Formation souhaitée

- Diplôme de cadre de santé

### 9.2. Expérience professionnelle

- Cadre en unité de soins

### 9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Usage de l'outil informatique
- Connaissance des textes et des orientations de la politique nationale de santé ainsi que de ses différentes évolutions
- Connaissance du projet de service
- Connaissance du projet et du contrat de pôle

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

SIS

**Modifications apportées par la nouvelle version**

Actualisation formelle de la version 2021.

<b>Rédaction</b>	<b>Vérification</b>	<b>Validation</b>
Guillaume MANHAUDIER CSS - POLE SIS	Elise BLONDELLE CSS FF – Direction des Soins	Pierre Hubert DUCHARME Coordonnateur Général des Soins